L'ABEILLE DE LA N.ORL[illegible]

Bureaux 73 rue de C[illegible]

NOUVELLE-OR[illegible]

MARDI MATIN, [illegible]BRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

DEUXIEME PARTIE.

LES ENFANS VOLÉS.

PAR OCTAVE FÉRÉ.

XVIII.

LE GRAND SINGE VERT

Nous savons maintenant par quel enchainement logique et naturel d'incidens Léonard et le bandit Bouton-de-Rose étaient arrivés, sur les pas l'un de l'autre, à la foire de St-Romain.

Asperginos, fidèle à son caractère, avait trouvé moyen, tout en s'acquittant de la parole engagée au jeune homme, devenu son sujet par circonstance, de donner aux révélations si impatiemment attendues par lui un vernis de boir ceur et de méc anceté qui devaient mêler leur fiel à la satisfaction qu'il en attendait.

Mais Léonard possédait trop de fierté et d'énergie pour laisser rien percer de ses impressions aux yeux d'un si indigne confident, et de plus, la sobriété de paroles que nous lui connaissons lui préservait d'aucune réflexion compromettante.

Le saltimbanque, qui s'était flatté du contraire, en fut sans doute passablement contrarié; mais comme il était très fin aussi, il ne laissa rien paraître, tout en se promettant de chercher le nœud du mystère qui portait l'ouvrier bijoutier à s'enquérir du crime commis par l'homme qui, à cette même heure, se préparait à l'assassiner.

L'honnête Asperginos n'avait d'ailleurs pas reculé une minute devant la double trahison qu'il commettait en cette occurrence, d'une part en dénonçant Goulard comme l'auteur principal du crime de la nuit du 18 décembre; de l'autre, en abandonnant traîtreusement le jeune artiste à la férocité brutale de ce misérable.

S'il eût deviné quels liens rattachaient Léonard à la jeune femme à laquelle lui-même avait contribué à enlever son enfant, il aurait été certainement étonné de ne pas voir le vaillant jeune homme s'élancer à la recherche de l'assassin, qu'il connaissait enfin. C'est qu'en effet, de même que Goulard et le complice de ce dernier, dont il ignorait le nom, Asperginos croyait à la mort de la victime, tandis que, pour son malheur, la pauvre Clémence n'avait pas succombé à cet attentat.

Pour son malheur, en effet, puisque revenue à la vie, contre toute espérance, à la suite d'une longue syncope, elle n'avait retrouvé que l'existence physique, son intelligence avait sombré dans la lutte.

Elle était vivante, mais privée de raison.

Tout sentiment intellectuel s'était arrêté pour elle, comme le mouvement d'une pendule, à l'heure où le misérable qui l'avait séduite, dans des circonstances que nous aurons sans doute occasion de connaître, cherchait, dans un but machiavélique profondément combiné, à lui enlever son enfant.

La mère de Clémence était aveugle, — sans cela bien des malheurs ne fussent pas arrivés, — son mari était mort, et son fils désormais son dernier protecteur, avait disparu dans le cataclysme de la guerre d'Orient.

Epouvantée par la nouvelle catastrophe qui la frappait, réduite à la seule aide d'une ancienne servante, qui avait été la nourrice de ses deux enfants, elle avait jugé prudent, pour dépister leurs ennemis, de changer de nom et de fuir l'endroit qui venait d'être témoin de son dernier deuil.

Et l'infortunée mère, privée de la vue, emmenant sa fille privée de la raison, toutes deux conduites par la fidèle servante, étaient allées s'établir, au bout d'un village obscur, sur la lisière de la forêt de Rambouillet, laissant seulement aux bureaux de la guerre un mot cacheté, destiné à mettre le jeune officier absent sur leur trace, au cas où il reviendrait enfin en France.

Il était revenu, après bien du temps,—plusieurs années !—revenu par le plus grand des miracles, et avait recueilli l'héritage de deuil et de vengeance légué par son père à son courage et à son indomptable énergie.

Sa mère n'avait pu lui donner que les explications les plus vagues et les plus navrantes. Son père, attaché à la poursuite d'une découverte d'une importance incalculable, mais qui exigeait une mise de fonds au-dessus de ses moyens, avait été circonvenu par de prétendus amis, intrigans des plus dangereux, qui, le jour où il avait cru tenir enfin le but de ses études et de ses travaux, avaient manœuvré pour l'en dépouiller par la ruse et la trahison d'abord.

Sous prétexte d'être victimes eux-mêmes de créanciers inexorables, ils avaient fait rendre contre lui des jugemens par suite desquels il fut enfermé à Clichy. Ce fut là, qu'employant encore en œuvres bienfaisantes une partie de ses dernières ressources, il trouva occasion de procurer la liberté à de pauvres diables détenus pour des dettes minimes. Ce fut aussi à ces gens, devenus ses obligés, qu'il confia, pressentant l'acharnement de ses ennemis, les tomes du livre de Marbodus où il avait inscrit et leurs noms et le secret qu'ils prétendaient lui extorquer.

Le comte de Savarly n'était pas mort en prison, mais peu de temps après son élargissement il avait disparu, et la plus sombre nuit pesait sur cette disparition.

Tel était l'abîme de complications scélérates au milieu duquel s'était trouvé précipité Raymond de Savarly à sa rentrée de l'exil.

Sa mère aveugle, sa sœur déshonorée et folle, son père disparu dans quelque trame horrible, et sa fortune reposant sur une découverte dont il ne pouvait se flatter de deviner le secret!

Eh bien! rien ne l'avait arrêté, rien ne l'avait découragé; voué âme et corps à l'œuvre réparatrice et vengeresse, il avait ceint le tablier de cuir de l'ouvrier et son intelligence l'avait bientôt élevé au rang d'artiste.

Épiant, cherchant, fouillant sans cesse, il ne négligeait aucun fil conducteur, et ses persévérance, vingt fois mise en déroute, vingt fois renouait la trame qui devait le mettre sur la voie.

Les paroles incohérentes et les souvenirs fugaces de sa sœur l'avaient servi, maintenant il connaissait le forfait de la nuit où elle avait perdu la raison; il savait le nom de l'un des complices, mais il lui fallait absolument obtenir celui du plus coupable, et il lui fallait aussi retrouver ce pauvre petit enfant dont la trace était perdue.

C'est par là qu'il aurait commencé si son engagement envers le bateleur ne l'eût retenu encore pour trois jours dans cette grande ville de Rouen, dont le sol lui brûlait les pieds, au milieu de cette foule qui acclamait ses tours de force, et qu'il lui faisait horreur.

Résigné, comme tous ceux qui ont beaucoup souffert et qui attendent beaucoup de l'avenir, il se prépara pas un murmure, et s'appliqua à servir consciencieusement le maître qu'il avait accepté.

Quant à l'exploitant sans merci, on peut nous croire. Mais le jeune hercule, rompu de [illegible]

[illegible]

Attention excusable, et l'on veut bien songer qu'il n'avait plus que deux jours à rester.

Nonchalamment la femme colosse et glouton accepta cette politesse avec faveur, mais en récompense, se penchant vivement à son oreille.

— Méfiez vous d'Asperginos, lui souffla-t-elle, et de tout ce qu'il vous proposera.

Et elle mit un doigt sur ses lèvres pour lui recommander la discrétion.

Evidemment le marquis manigançait quelque chose, mais que pouvait ce bien être? Voilà ce qu'il aurait fallu savoir, et ce que la Sultane elle-même ignorait peut-être au juste.

Dans cette même journée, il s'était passé quelque chose de très curieux dans la loge voisine,—cette fameuse loge où Mimi Faux-Col exhibait tant d'animaux fabuleux.

Le grand singe vert, dont les gentillesses contentaient chaque représentation, étant en train de faire ses gambades au milieu des spectateurs, et récoltant des friandises, qu'il croquait à belles dents, à la vive satisfaction de ceux qui les lui offraient, était arrivé à un individu, qui, depuis un instant, l'appelait du geste en lui montrant du sucre.

L'intelligent quadrumane s'était suspendu par une patte à l'un des nombreux trapèzes dispersés pour son usage dans la baraque, et se balançait pour prendre son élan, était venu s'abattre juste sur la barre de bois formant le dossier du banc où était l'homme.

Il avait pris le sucre et l'avait croqué vivement, mais le généreux spectateur lui ayant ensuite tendu une dragée d'une forme assez grossière, il l'avait flairée, retournée, et, sans la goûter, avait repris un trapèze, sur lequel s'étant accroupi, il avait tourné et retourné le bonbon avec force grimaces plaisantes, puis s'en grattant dédaigneusement l'arrière train, il avait ajusté le donateur et lui avait lancé droit dans l'œil.

A l'éclat de rire unanime de l'assistance, l'homme, pourpre de fureur, se leva sur son banc, jurant, blasphémant, brisant la barre de bois et menaçant d'en assommer ses voisins. Il suffit de dire que ce personnage était Célestin Goulard, pour bien comprendre la scène.

Le directeur du spectacle, Mimi-Faux-Col, étant accouru pour mettre le holà, et l'autre, en l'apercevant, redoubla de rage, et le saisissant par son collet, le secoua à le briser; mais le saltimbanque ne se démontait pas facilement.

—Si tu ne me lâches, fit-il, je vais dire à tout le monde que ta dragée est empoisonnée!

Quoiqu'il n'eût pas cherché à être entendu, il le fut des personnes les plus proches, qui répétèrent le mot:

—Empoisonnée, empoisonnée!....

La clameur grossit, devint menaçante, des bras s'avancèrent pour saisir le misérable, et ce ne fut que grâce à sa force et à la proximité où il était de la porte, que l'œil en sang, devenu blême, hagard, il réussit à s'échapper.

Sur son trapèze, le héros de l'aventure continuait de se balancer, lançant des petits cris joyeux et saluant la retraite de son sinistre ennemi par des gestes narquois. Ce qui n'empêche pas qu'il venait de l'échapper belle.

Lorsque Goulard raconta cette mésaventure à Asperginos, on ne saurait dire quel était le plus furibond des deux. Peu s'en fallut qu'ils ne se prissent aux cheveux. Mais le souvenir du nouveau méfait qu'il leur restait à exécuter de concert les rapprocha.

Inutile de dire, d'ailleurs, que ces odieuses scènes se tenaient en lieu sûr, et que le bandit évitait de se laisser voir de Léonard.

Le soir de cette séance, Asperginos, prétextant de la bonne recette du jour, exigea que son Hercule vînt souper avec lui au cabaret. Au dessert, il lui tint à peu près ce discours:

—Comme ça, mon vieux, nous n'avons plus que deux jours à travailler ensemble!

—Puisque c'est convenu!

—C'est juste, et je n'insiste pas; tu as tes idées, je ne te les demande pas; seulement, dans ton intérêt et dans le mien, je vais te faire une proposition.

—Je t'écoute, répondit le jeune homme en songeant à l'avis qu'il avait reçu d'Eléphantine.

—Tu ne me fais pas l'effet, répondit le bandit, d'être plus millionnaire que moi, et je [illegible] volontiers que ce ne sont pas les gros [illegible] je te paie qui t'enrichiront. Or, moi, [illegible] je n'aime pas l'exploitation de l'homme.

Oh! je sais, fit tranquillement Léonard, tu préfères l'exploitation de l'enfant!

Asperginos reçut avec son sourire sardonique ce trait en pleine poitrine.

—Farceur! dit-il, tu as le mot pour rire avec un air grave! Mais je me pique d'entendre la plaisanterie aussi bien qu'homme du monde, et je continue. Sans te flatter, tu as du succès auprès de notre public normand. Les descendans de Robert le diable sont enragés pour les exercices violens. Eh bien! mon fils, il faut leur en servir, et les leur faire payer. En deux mots, voici l'idée qui m'est venu: donnons, pour clôturer ton engagement, que tu seras libre de renouveler après, une grande lutte.... une lutte à bells jeuts, bien entendu, c'est-à-dire où l'on ne se sert que des mains ouvertes, où l'on ne se prend pas au-dessous de la ceinture, et où, pour être vainqueur, il suffit d'avoir fait toucher la sciure de bois de l'arène aux deux épaules de son adversaire.

—Nous ne sommes nullement convenus de cela, répondit Léonard.

—C'est vrai; aussi je ne te le demande pas comme un droit, et je t'offre le partage de la recette brute. Que diable! la proposition est sortable, je crois! Je me charge de tous les frais, et tu ne seras pas fâché de mettre une ou deux centaines de francs dans ta poche; car, j'évalue au moins à cela la moitié que je t'offre. Quant à tes adversaires, tu sais aussi bien que moi la manière de s'en servir. J'engagerai à la caserne Saint-Sever quelques troupiers qui ne demanderont pas mieux que de se laisser culbuter, moyennant une pièce de deux francs par tête, et j'adresserai par une affiche un défi aux amateurs de la ville. Il se présentera quelques ouvriers, quelques portefaix du port; je te crois en état de tomber les plus solides, parce que tu sais t'y prendre et que, outre ta force supérieure, tu as sur eux l'avantage de l'habitude et de l'adresse. Au surplus, s'il s'en trouvait dont tu eusse défiance, je ferais comme on fait en pareil cas, sous prétexte de les régaler, je les griserais, et un homme gris ne demande qu'à s'asseoir.

Léonard se rappelait le conseil de la sultane; cependant, ne voyant là rien de dangereux, et connaissant, par de nombreux succès dans les gymnases des pays qu'il avait parcourus, la mesure de sa force, il accepta, en ajoutant de plus, qu'il écartait l'expédient proposé en dernier lieu par l'impresario.

—Tope-là! fit celui-ci avec un empressement qui lui inspira comme un regret mêlé de défiance.

Mais il ne revenait jamais sur une parole donnée, et il frappa la main de son patron.

Le lendemain matin, la ville était couverte d'affiches, annonçant la lutte, avec un prix d'entrée fort élevé, mais justifié par la réputation du jeune Alcide.

Celui-ci eut dans cette même matinée la fantaisie d'entrer dans la baraque du voisin, pendant une séance de la ménagerie transatlantique. A titre d'artiste, de confrère, il avait ses entrées partout.

Il s'amusait franchement des farces de l'homme-poisson, avalant ses goujons crus et effrayant les badauds par le claquement de ses mâchoires, quand vint le tour du grand singe vert, dont l'incident de la veille avait encore augmenté la vogue.

Cet animal extraordinaire se livra à toutes ses gambades, et en vint à faire le tour de la société, pour recueillir les pommes et les morceaux de sucre.

Notre héros lui en tendit un comme tout le monde, mais le quadrumane, qui paraissait éprouver pour lui une sympathie particulière, se percha sur le dossier de son banc, et ce fut, à la grande jubilation de l'assistance, à lui faire mille caresses, et finalement la plus familière aux singes, celle de passer une revue de ses cheveux.

Léonard, honoré de cette faveur, allait probablement la repousser, quand il remarqua que le singe approchait de plus en plus sa figure de la sienne et le regardait d'un œil étrangement intelligent.

Puis, comme les badauds se tordaient de rire, et que Mimi Faux-Col redoublait son boniment sur l'amabilité de cette bête merveilleuse, Léonard entendit distinctement à son oreille:

—Méfiez vous demain, dans la lutte, d'un coup de traître de Bouton-de-Rose!... Il viendra aux reins.

Le grand singe vert était un singe parlant!

Le jeune homme ébahi allait le retenir par la patte pour éclaircir ce mystère, mais l'animal, sur d'avoir été entendu, et de ne l'avoir été que de lui, poussa un petit cri joyeux, fit un bond et se suspendit allègrement à ses trapèzes, où personne n'aurait osé le relancer.

(A continuer.)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra,

Direction de M. Paul Alhaiza.

JEUDI 8 NOVEMBRE,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU

Bénéfice de Mr. P. Alhaiza,

Composée de

Ouverture de FRA DIAVOLO, Musique de M. Auber.

REDEMPTION,

Pièce en cinq actes et un prologue, de M. OCTAVE FEUILLET.

Au 4me acte, l'intermède musical:

Les couplets de la Coupe (Galathée), Chantés par Mme CAMBIER.

Air de Jérusalem, Chanté par Mlle Hélène LEROUX.

PRIX DES PLACES:

Premières $1
Parterre 2
Troisièmes 1

Les personnes qui désirent se procurer des billets à l'avance sont priées de s'adresser aux Bureaux du Contrôle du Théâtre de l'Opéra, tous les jours, de 10 heures à 4 heures, à partir du mercredi 31 octobre.

5 oct—jusq 8 nov

SALLE DE L'OPERA.

LUNDI 12 NOVEMBRE 1866.

Grand concert dramatique EN 3 PARTIES DONNÉ AU BÉNÉFICE DE

G. CURTO,

ASSISTÉ PAR

MR. FERNANDO, artiste baryton de Paris, MRS. J. M. A. DAVIS, MLLE EMMA FAIREX, MLLES J. R., E. E., L. C.

Et un grand concours de ses élèves amateurs.

Orchestre complet dirigé par Robert Meyer.

On peut se procurer des billets au bureau de location du Théâtre de l'Opéra au coin des rues Bourbon et Toulouse, de 10 à 3 heures, et au magasin de musique de M. Grunewald, rue du Canal, No 147. 3nov

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 6 NOVEMBRE 1866

Première représentation

L'ENSEIGNEMENT MUTUEL,

Comédie-Vaudeville en un acte, de M. De Courcelles,

BRUNO LE FILEUR,

Comédie-Vaudeville en deux actes, de MM. Cogniard.

LES DEUX TIMIDES,

Comédie-Vaudeville en un acte, de MM. Michel et Eugène Labiche.

On commencera à 7½ heures. 5nov

Théâtre St-Charles.

Propriétaires.... BEN DE BAR & E. EDDY.

Lundi soir, 5 novembre,

ET TOUS LES SOIRS DE LA SEMAINE.

GRAND OPERA ITALIEN,

de Max Strakosch.

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Représentation tous les soirs et le SAMEDI à midi.

SAMEDI, à Midi.

Les merveilleux FRERES HANLON, les premiers gymnastes du monde; la célèbre FAMILLE SEIGRIST et la célèbre FAMILLE CARON, avec la troupe de l'Académie. 4nov

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 10 & 12.

(EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.)

Ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer........................Directeur.

La FOIRE à été réparé et agrandi à des frais énormes, notamment pour les curiosités qui doivent y être exhibées.

Plus de 10,000 curiosités, comprenant des animaux sauvages de toutes sortes, des poissons, des insectes, des minéraux, des fossiles, des momies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde y sont réunies.

LA GRANDE MÉNAGERIE D'AMES composée de Lions d'Afrique, de tigres, de léopards, de singes, d'oiseaux, &c., &c., sera exposée journellement au Musée. On y verra également des jongleurs et des artistes chinois. L'Eléphant BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

Grand Bal,

DONNÉ par la Société des Amis de la Gaîté, le samedi 10 novembre 1866, au bénéfice des victimes des inondations en France, dans la salle de la Société, rue Royale, 171.

DIRECTEURS:

X. Detrud, Thévenet, Ch. Mangin, Narcisse de Lamaïmaison, Fh. Forget, V. Bourdeau, J. Descamp, E. Logre.

COMMISSAIRES:

L. Graber, L. Maillard, L. Sitwix, L. Leblanc.

PRIX D'ENTRÉE $1.50

On trouvera des cartes d'entrée et des invitations pour dames, chez tous les directeurs et commissaires, chez M. Rivera, No 166, rue Royale, et au No 177 de la même rue. 1nov—7f

Grand Bal Paré et Masqué et régalia.

Sera donné par le "Conclave Fraternité," Ordre des S.. W.. M.. (Sept sages.)

SAMEDI SOIR, 10 novembre 1866, au MECHANICS INSTITUTE.

—Directeurs.—

Hon. J. T. Monroe,	L. Palms,	L. Power,
J. Bernstein,	O. Stith,	E. de Lagarrigue,
M. B. Dabonsson	M. Lister,	A. Sambola,
D. Bertrand,	M. A. Calongne,	A. Desmaret,
A. Gas..nel,	F. Smith,	E. Abadie,

Commissaires:

M. Pons,	A. Ojeda,	P. Dominguez,
J. P. Gros,	F. Ney,	F. Rudi,
P. Relimpez,	Léon Lambert,	A. Thro.

Pour les invitations de dames, s'adresser à L. Power greffier de la 2me Cour de District, au greffe.

Des propositions de coupes pour la buvette, le restaurant et le vestiaire, doivent être adressées à A. Pons, rue de la Vieille-Levée, No 251, jusqu'au 6 novembre 1866.

PRIX DU BILLET—$2.00. A vendre par un des directeurs ou à la "Maison Blanche", aux magasins de musique de Grunewald et de Blackmar, rue du Canal. 20 oct—3 fois

Demande de Domestiques.

ON demande, dans une petite famille, deux DOMESTIQUES blanches: une parfaite cuisinière et blanchisseuse, et une bonne gardienne d'enfants et domestique de maison. On leur donnera de bons gages. Les meilleures recommandations seront exigées. S'adresser au No 290, rue de Chartres, près Hôpital. 2nov—3f

Café et Grocerie à vendre.

A vendre pour cause de santé débile, un CAFÉ et une GROCERIE, établissement vaste et bien achalandé, situé coin Mazant et Levee, 3me District. Pour les Conditions, s'adresser sur les lieux. Un an de bail avec privilège de renouveler. 1er oct 2f

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

N sept—3m et PP 1-L

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

186........RUE DU CANAL........186

Entre Bourgogne et Rempart, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

16 oct—1m

Avis de Dentiste.

Le DR. GODFREY, dentiste, étant de retour à la Nlle-Orléans, s'est transporté au No. 157 de la rue du Camp, presque en face de l'église St. Patrick, où l'on peut le consulter aux heures d'affaires.

15 oct—1m

Toiture de toile et de feutre, patentée,

A L'EPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Ne donnant aucun goût à l'eau; à bon marché, durable pouvant être facilement posée sur des toits plats et n'exigeant que de faibles supports.

ZINCS ET COULEURS FINES,

Des marques les plus avantageusement connues; Huile de Lin, Vernis, Térébenthine, Peintures et articles de Décorateurs—

A vendre en gros et en détail, par

FRANCIS HUMPHREYS,

Agent des fabricants, rue Royale, No 61.

11oct—1m

POUR MOBILE, DIRECTEMENT

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Le fret sera reçu à des prix réduits selon le nouveau tarif.

Départ, MARDI 6 novembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf

FRANCES,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Joseph M. Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

6nov—1f

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ MERCREDI, 14 novembre, à 8 heures du soir.

POUR BRAZOS SANTIAGO.

Le steamer en fer à basse pression et à aubes,

ST. MARY,

Tripp commandant,

Partira à la date ci-dessus, du pied de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

6 nov. au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.— Ligne de Morgan.

Départ, MARDI, 6 novembre, à huit heures du soir.

Passage à la cabine pour Galveston: $15

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

I. C. HARRIS,

commandant J. S. Blockwood,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

4 nov. Au coin des rues Camp et Commune.

Ligne de steamers de la Havane et de la Nouvelle-Orléans, de Spofford, Tileston & Co.

Départs réguliers pendant la saison.

Le steamer favori

TRADE WIND,

commandant Arthur Champion,

partira pour la Havane, directement, MARDI, 6 novembre, à 5 heures du soir, de son wharf au poteau 19, Premier District. Pour fret ou passage (excellents aménagements) s'adresser à

B. DOWD, agent, rue Poydras No 110,

J. M. MORALES & Co., agents à la Havane.

29 oct—1f

Pour MANDEVILLE et MADISONVILLE, tous les jours, excepté le Dimanche.

Et pour COVINGTON, tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

Départ de COVINGTON le LUNDI matin.

Le steamer

LAURA,

De la malle, à basse pression, à aubes et fin marcheur, partira à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, le steamer partira à l'arrivée du convoi de midi.

LOUIS FRIGÉRIO Jr.

29 oct—1m No 26, rue de Chartres

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500	tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vanzier, "
HAVANA	2000	"	Whitman, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur

MONTEREY,

Edwards, commandant,

Partira MERCREDI, 7 novembre 1866, à 8 h. A. M., et

Le vapeur

HAVANA,

Whitman, commandant,

Partira SAMEDI, 10 novembre 1866, à .... du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent, 35 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

15 aout—1f

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

ST-LAURENT	Surmont	Samedi 3 nov.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 1er déc.
EUROPE	Lemarie	Samedi 15 déc.

Prix de passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $85, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettront pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127 rue de la Commune. 9 fev—1f

POUR RIO JANEIRO. Départ le 20 novembre. Un magnifique brick A 1, fin voilier, et ayant de beaux emménagements pour passagers quittera ce port comme ci-dessus, s'il se trouve assez de fret ou de passagers pour entreprendre le voyage. Pour conditions et fret s'adresser chez

J. M. ORIOL, 35, rue Natchez.

31 oct

Nlle-Orléans et Grand Ecore—Paquebot régulier du Samedi.—Départ tous les SAMEDIS à 5 heures du soir.—Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Rapides, Barbou et tous les débarcadères intermédiaires.—L'excellent bateau à vapeur ANNIE WAGLEY, d'un faible tirant d'eau, commandant Alex. Grant Jr, commis John T. Hand, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

CELLOS & GWARTNEY, Front Levee, No 13,

W. M. SUKLS, rue du Canal, No 29,

F. J. WINBURN, rue des Magasins, No 54,

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces.

6nov—au ler déc.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 8 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Paretton, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport aussi. 1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dozas, commis Jos. Dufferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départs réguliers—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. R. KELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se relèvera régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend à du fret jusqu'à Lockport. 17 oct—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ, tous les MARDIS à 5 heures du soir.—MARDI, 16 octobre, pour Vicksburg, Natchez et tous ses ports intermédiaires.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16 oct—1m

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connexion avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Ingomar, P. E. BURKE, capitaine, Geo. Dove et A. H. Coudroy, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas.

Il partira de Brashear City tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à l'arrivée des chars de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de Nouvelle-Ibérie tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 2 heures de l'après-midi.

Le Samedi, l'INGOMAR ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. MEYNIER, Jr., Agent, 21, rue St-Louis.

2oct—1f

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kemison, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 80.

J. S. FAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 28.

4nov—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.—Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis E. O. Melançon, fera les voyages réguliers, entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE. Nlle-Orléans. 4nov—1m.

Commission—Exportation—Paris.

JULES MORRIER,

90........RUE OBERKAMPF........90

HORLOGERIE, BIJOUTERIE,

correspondant de la maison MONTAGNE & CARLOZ, de la Nouvelle-Orléans.

1er nov—3 m 2f. p. s.

PARISIAN HAT STORE.

52........CHARTRES ST.........52.

E. G. Audibert vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un magasin de chapellerie, dont les premières et les plus célèbres manufactures d'Europe et du Nord ont fourni les plus beaux produits. Cette maison ayant engagé les meilleurs ouvriers, elle pourra en tout temps remplir les ordres dont le public voudra bien l'honorer. Son stock pour hommes, garçons et enfants, est des plus variés et aux prix les plus modérés.

M. Emile Audibert, qui dirige cet établissement ayant passé quatorze ans de sa vie à acquérir l'expérience de cette profession dans le splendide établissement de J. J. ALBERT, ce chapelier si populaire à la Nlle-Orléans, se propose de faire continuer au PARISIAN HAT STORE le même genre d'affaires. Il s'efforcera, comme par le passé, de l'... son possible pour contenter le public.

31 oct—1m

T. O. TWICHELL.

BANQUIER, COURTIER de change, d'or et d'argent, de billets de banques n'ayant pas cours d'actions, bons, scrip d'assurance et valeurs du gouvernement.

Rue Gravier, No 145, Nlle-Orléans.

3 nov—1m

Maladies chroniques et syphilitiques.

A. DE BAUSSET, Docteur en médecine, récemment arrivé à la Nouvelle-Orléans, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il s'occupe spécialement du traitement des maladies secrètes et chroniques.

Consultations tous les jours de midi à 2 heures, à l'hôtel d'Orléans, rue de Chartres. 31 oct—1m

Enfermedades Cronicas i Sifiliticas

A. DE BAUSSET, médico, recien llegado á Nueva Orleans, previene á las personas que se dignaran honrarle de su confianza que se ocupa especialmente de la curacion de las enfermedades cronicas i sifiliticas.

Admite á consultaciones todos los dias de las doce á las dos de la tarde.

Vive, hotel de Orleans, calle de Chartres. 31 oct—1m

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert un magasin au No 155 rue Commune, près de la rue St. Charles, pour la vente en gros et en détail de cigares et cigarettes de la Havane, de tabac à chiquer, à fumer, &c., et de billets de loterie, à des prix très modérés.

3oct—1m F. BOMAGOSA.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov—1f

BANQUE CRESCENT CITY,

Rue du Canal, No. 194.

Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1866.

UNE réunion des actionnaires de cette Banque est convoquée pour le LUNDI, 26 novembre prochain, à midi, à l'effet de considérer la question de réduire le capital de la Banque.

Par ordre de la Direction,

31oct—30j CHAS. FAURIE, Jr., caissier.

AVIS.

MR EMILE REVEL est prié de passer au bureau de L'ABEILLE pour y recevoir une communication qui peut l'intéresser. 27 oct—1f

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à son ancienne clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal, ou aux solliciteurs D. D., lock box 112 Post-office. 14 oct—3m

Moulin à Coton de J. H. H. Hedges

RUE TCHOUPITOULAS, No. 381.

DES sacs pour contenir du coton en graines sont fournis gratis aux planteurs et aux négociants commissionnaires. L'établissement donne les prix les plus élevés du coton en graines. Boîtes pour les ordres: rue Gravier No 166 et boîte No 1916 du Bureau de Poste.

13 oct—1m

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON,

RUE GRAVIER NO. 194,

NOUVELLE-ORLÉANS

Il fait des avances libérales sur les consignations. 2 oct—3 m

Hôtel St-Louis.

HOTEL ST-LOUIS.........NLLE-ORLEANS

CE bel Hôtel vient d'être complètement meublé et sera ouvert le LUNDI, 12 NOVEMBRE. Il sera dirigé dans le genre américain et dans le genre européen sous M. J. O. Barbela.

4 oct—1m O. E. HALL, propriétaire

A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre des arbres fruitiers, tels que: Orangers de toutes grandeurs, mespilus, pruniers, pêchers, figuiers, etc., et arbres d'agrément. Magnolias pittosporum, jasmins, fuschias, rosiers et d'autres variétés de fleurs, à des prix très modérés.

S'adresser à Greenville, paroisse Jefferson, entre la rue Low Line et Pine, deux îlets après le couvent St-Dominicain, entre l'école de Mme Marc.

FRANÇOIS COUROULEAU,

14 oct—1m successeur de Jean Larrozy.

A VENDRE.

23 VACHES LAITIERES du pays de 50 à 75.

3 taureaux de race.

10,000 pieux pour entourages,

Un assortiment de bois de chauffage,

40,000 oranges à vendre.

S'adresser sur l'habitation LeBEAU,

21 oct—1m près des Casernes.

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 2 oct—1f

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de

C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance,

FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons Lamines, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER,

20 oct—3 a 90, rue du Canal.

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison SMITH & KELF, pour le commerce de charbon.

JOHN F. SMITH

J. MILTON KELF.

Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier 1 oct—1m

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 31 octobre 1866.

HIER, à une réunion des Directeurs de cette banque, M. JOHN A. STEVENSON a été élu Président à l'unanimité, en remplacement de M. J. M. LAPEYRE, démissionnaire.

Par ordre de la Direction,

31 oct—15 L. BERNARD, Caissier

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue du Camp No. 54, courtiers de change étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des encaissements sur les principales villes des Etats-Unis, et tirent sur le Marchants National Bank, de New York, et à la banque de Liverpool, en Angleterre 13 oct—1m

Mme Thierry,

No 394, Chemin du Bayou, près Derbigny

Invite les horticulteurs et le public en général à visiter ses beaux jardins. On y verra les plus belles variétés de dahlias et une infinité de plantes rares. Elle prie les personnes qui l'ont toujours honorée de leur patronage d'adresser leurs ordres pour bouquets, plantes, &c., aux chez elle, ou à M. Boudro, coin Canal et Carondelet, qui est seul autorisé à les recevoir. 18 oct—1m

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES,

166.........rue Tremé.........166

AYANT acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac de Connecticut. Ses prix seront comme par le passé, c'est-à-dire très modérés, il invite ses amis à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs. 5oct—2m

Light & Philippe,

BRONZEURS ET GALVANISEURS,

No 61, rue Perdido, entre Baronne et Dryades.

RÉPARATION ET MISE A NEUF

De Bronzes, Pendules, Appareils à Gaz, &c., &c.

20 oct—1m

Entrepot de Tapis.

No 19, RUE DE CHARTRES, No 19.

NOUS venons de recevoir, par le steamer "Mexican", une grande facture de tapis anglais, velours, Bruxelles, devants de cheminée, etc.

Toiles cirées de toutes largeurs et de tous les genres, venant d'être reçus.

Couvertures de tables et de pianos, dessous de table, baguettes d'escalier, nattes, etc.

Pinces et articles à rideaux, corniches, baudes, etc.

Le tout est offert au plus bas prix du marché.

26 oct. A. BROUSSEAU & Co.

MAISON ET MAGASIN A LOUER.

La maison en briques et à trois étages, No 51 de la rue de Chartres. Pour les conditions, s'adresser à M. GERNON, bureau No 2 du Story Building, au coin des rues Camp et Commune.

20 oct—1m

AVIS.

M. A. MANNESSIER a l'honneur d'informer ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans que l'ouverture de son nouvel établissement, rue Dryades, près du Mechanic's Institude, aura lieu, JEUDI, 25, à 6 heures de l'après-midi.

Tout le confortable qu'un public amateur et connaisseur comme celui de la Nouvelle-Orléans, puisse désirer, se trouvera dans cet établissement. A cet effet, il vient d'enrichir sa cave de tous les meilleurs vins et pour que rien ne laisse à désirer, et à seule fin de toujours mériter la considération du public, qui ne lui a jamais fait défaut, il s'est adjoint un glacier qu'il a fait venir expressément de Paris. Le lunch le plus varié et préparé dans le dernier goût.

Les commandes pour baptêmes, noces, soirées, bals seront ponctuellement exécutées. Le service se fera dans le style le plus élégant. L'établissement sera ouvert jusqu'à la fermeture des théâtres. 21oct—1m.

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et a toujours des fonds illimités à placer sur hypothèque. 1juillet—6m

Société des Artisans et des Agriculteurs de la Louisiane.

La première GRANDE FOIRE de cette Société aura lieu,

SUR LE TERRAIN DE LA SOCIÉTÉ, dans la ville de la Nlle-Orléans,

MARDI, 20 novembre prochain.

Les inventeurs, les fabricants, les éleveurs d'animaux &c., de toutes les parties des Etats-Unis, et qui désirent être représentés à cette Exposition d'Industrie, peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant aux officiers de la Société.

L. N. MARKS, Président,

LUTHER HOMES, secrétaire et trésorier.

C. H. SLOCOMB, président du comité.

20 oct—1m.

MALADIES.

Dépuratif et Injections du Docteur Vergé.

CES deux médicaments sont employés depuis dix années consécutives avec le plus grand succès.

F. GAUDOZ, Pharmacien,

Encoignure Orléans et Bourbon.

1juil—1f

AVIS.

CHANGEMENT DE LOCAL.

A partir du 1er novembre prochain le magasin de la maison C. RAVELET & FILS (Importation de dry goods en gros) sera transféré du No 68 rue de la Douane au No 31 rue Royale, au premier.

18 oct—1m

CHARLES E. FORTIER,

ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au

No. 37, PASSAGE DE LA BOURSE,

Près de l'angle de la rue de la Douane.

1er oct—1f

Fredco. Mo. Rambaldi.

Professeur d'Italien, de Français, d'Anglais et d'Espagnol.

RUE CONTI, No. 44—Au 2me.

SE charge de toutes copies, traductions, et lettres de toute sorte. De régler ou de tenir tout livre de commerce, de faire tout compte en monnaie des pays ci-dessus ou en monnaie américaine. Il donnera aussi quelques leçons privées. MM. les Italiens seront les bienvenus tous les soirs à 6 1/2. 19 oct—1m

Ecuries du CRESCENT.

Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Nos. 80 & 82, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Mulligan ses écuries, situées aux Nos 80 et 82, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à garder en dépôt les voitures ou buggies et carrioles. Mon établissement, le mieux distribué et le plus aéré, contient 120 râteliers et le meilleure remise de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de chevaux de trot et autres, et des buggies neufs, j'invite respectueusement mes amis et le public amateur à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'exercice des animaux; on les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont sous ma surveillance.

JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

7août—6m

SAVON. SAVON.

A vendre à prix de fabrique par S. HESSE, No. 3, rue Tchoupitoulas, agent de A. BILLAUD.

PALM SOAP, 20 barres 45 livres à la caisse,

do PRESSÉ, 60 barres de 1 livre.

MARASSAS SOAP, 30 barres, 60 livres. 9oct. 1m

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ETAT DE LA LOUISIANE—VILLE DE NLLE-ORLEANS.—Qu'il soit connu que, ce vingt-sept octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre-vingt onzième—

Devant moi, WILLIAM JOSEPH CASTELL, notaire de la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté ont comparu personnellement les parties ci-après nommées et désignées, lesquelles ont chacune séparément déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles ont pris l'engagement et se lient présentement dans ce but, pour leur compte et celui des personnes qu'elles représentent, de se constituer en corporation pour les fins et objets indiqués, et sous l'empire des stipulations, règlements et obligations qui suivent, savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette association sera: COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE LA RUE ST-CHARLES.

ARTICLE DEUX.

Les bureaux d'affaires et le domicile légal de cette corporation sont établis dans la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE TROIS.

Le but de cette association est de construire et d'entretenir des chemins de fer urbains, avec les ronds points et les embranchements nécessaires, pour transporter des passagers, et exercer légalement tous pouvoirs et tels privilèges conférés présentement ou qui pourront l'être plus tard en retour de l'établissement et de la mise en activité des chemins de fer urbains.

ARTICLE QUATRE.

Le capital de cette Corporation est fixé à UN MILLION DE PIASTRES, représenté par DIX MILLE ACTIONS DE CENT PIASTRES CHACUNE. Vingt-cinq pour cent de chaque souscription seront payables au moment de signer ces articles, et le reste sera payé à l'époque et de la manière fixée par la Direction; pourvu qu'il ne soit jamais demandé en une seule fois plus de dix pour cent de la dite souscription et qu'il ne soit pas fait plus d'une demande par trente jours.

Les souscripteurs qui refuseront ou négligeront de payer exactement son contingent à l'échéance du versement du jour de l'échéance jusqu'à la fin du paiement, et si un souscripteur quelconque néglige ou refuse de payer son contingent dans les trente jours qui suivront celui indiqué par le règlement, la Direction aura le droit de faire vendre à l'encan ou autrement, après dix jours d'avis, l'action ou les actions sur lesquelles un contingent est dû.

ARTICLE CINQ.

La dite Corporation prend à sa charge toutes les obligations de Nicholson & Co., comme parties principales et de John Petit, comme caution, dans le contrat d'achat du droit de passage pour la construction de chemins de fer urbains dans la ville de la Nouvelle-Orléans, passé devant moi, le notaire, en date du 16 novembre 1865, le 18 décembre 186 , le 6 janvier 1866, le 2 mars 1866, le 7 mars 1866, avec tous les changements de routes et toutes les autres modifications faites par les autorités de la ville de la Nlle-Orléans relativement au chemin de fer, et s'oblige à construire les dits chemins de fer urbains conformément au plan et aux cahiers des charges, et dans le délai et de la manière fixés dans les dits actes de la notaire, lesquels sont ci-annexés.

ARTICLE SIX.

Cette Association entrera en fonctions à partir de la date de cet acte.

ARTICLE SEPT.

Cette Association aura un sceau dont l'effigie sera l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, et le nom de la Corporation y sera tracé.

ARTICLE HUIT.

Ces articles d'Association pourront être modifiés ou changés et le capital pourra être porté à une somme qui n'excédera pas deux millions de piastres, de la manière prescrite par la loi, avec le consentement des deux tiers en montant de tous les actionnaires, obtenu dans une assemblée générale, qui aura été convoquée après trente jours d'avis. Lorsqu'une augmentation de capital sera dûment autorisée, soixante jours d'avis de ce fait devront être donnés dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pendant ces soixante jours les actionnaires auront le privilège de prendre de nouvelles actions dans la proportion de leur capital. La Direction disposera, pour le bénéfice de l'Association, ainsi qu'il au-dessus du pair, des actions qui n'auront pas été prises à l'expiration des dits soixante jours ci-dessus.

ARTICLE NEUF.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront confiés à une Direction comprenant trois personnes ou plus, dont chacune devra posséder, pour son compte personnel, deux mille cinq cents piastres au moins du capital de la dite Association.

ARTICLE DIX.

Les actionnaires suivants, savoir: John H. Nicholson, John Petit, Wm H. McLellan, Henry Hart, Samuel L. James et Alden McLellan composeront et constitueront la première Direction, qui devra d'élire parmi eux son président dans sa première réunion. Ladite Direction continuera ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveaux directeurs, aux termes de l'article onze.

ARTICLE ONZE.

Le premier lundi de janvier mil huit cent soixante sept et ensuite tous les ans, il y aura au bureau de la Compagnie une élection de Directeurs par les actionnaires après dix jours d'avis préalable dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DOUZE.

Une pluralité des suffrages (comptant une voix par action) suffira pour être élu Directeur, lesquels, à leur première réunion après élection, choisiront parmi eux le président de l'Association. Celui-ci pourra être élu, de vive avis à la majorité des suffrages de toute la Direction. Toutes soumissions judiciaires devront lui être adressées.

Il sera du devoir du président de présider toutes les assemblées de la Direction, et quand il se trouvera absent ou incapable d'assister à la réunion, la Direction nommera dans son sein un président provisoire, lequel exercera par intérim les pleins pouvoirs du président.

Toutes les élections seront au scrutin, sous la surveillance d'inspecteurs nommés par la Direction. Ils auront parmi les actionnaires, une semaine au moins avant l'élection.

ARTICLE TREIZE.

Une majorité du Bureau des Directeurs sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité sera un acte valable de corporation, excepté pour l'achat du droit de passage par la construction de chemins de fer pour l'achat de propriétés foncières lesquels exigeront un vote des trois quarts de tout le Bureau des Directeurs.

ARTICLE QUATORZE.

Tout Directeur qui aura été absent de la ville durant une période de six mois ou qui aura cessé d'être actionnaire, sera remplacé, pourvu que le dit soit légitime et pourra la faire remplacer [illegible]

ARTICLE QUINZE.

Le Bureau des Directeurs devra nommer un secrétaire pour tous les comptes [illegible]

Le dit Bureau pourra également désigner un deuxième comité de [illegible]

Il aura le pouvoir de faire des règlements de nature à régler les [illegible]

ARTICLE SEIZE.

Des livres d'enregistrement et de transfert d'actions seront ouverts [illegible]

ARTICLE DIX SEPT.

Le fait que pour une cause quelconque, des Directeurs n'ont pas été élus [illegible]

ARTICLE DIX HUIT.

A toutes les élections qui auront lieu à l'effet d'élire des directeurs [illegible]

ARTICLE DIX NEUF.

Deux associés dont la voix [illegible]

ARTICLE VINGT.

Des comptes-rendus de toutes les séances du Bureau des Directeurs devront être tenus par le Secrétaire et rédigés par le Président. Le Président et le Secrétaire devront signer tous les billets et titres de certificats d'actions, et toutes les preuves de dettes de la Corporation.

ARTICLE VINGT UN.

Le Bureau des Directeurs pourra accepter provisoirement [illegible]

ARTICLE VINGT DEUX.

La liquidation des affaires de cette société devra être faite par trois commissaires choisis par les actionnaires à une réunion convoquée à cet effet après avoir trente jours d'avis dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. Si les dits liquidateurs décèdent ou refusent, ils devront être remplacés de la même manière. La durée de leurs fonctions sera déclarée, et ils devront être revêtus de tous les pouvoirs nécessaires.

La période de liquidateurs et leurs salaires seront fixés de la manière que décideront les actionnaires par une résolution adoptée dans une assemblée générale.

ARTICLE VINGT TROIS.

Les noms et l'intérêt de chacune des parties à cet acte sont déclarés être comme suit:

NOMS.	NOMBRE D'ACTIONS.
John Petit	2500
John H. Nicholson	2500
William H. McLellan	2500
Henry Hart	1250
Samuel L. James	1250
Alden McLellan	00
Total	10,000

Ainsi fait et passé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués, en présence de Théodore Renshaw et de Benjamin Hopkins jr, témoins légaux, expressément requis, domiciliés dans cette ville, lesquels ont signé avec les comparants et moi, notaire.

Signatures qui figurent sur l'original.

JOHN PETIT,	JOHN H. NICHOLSON,
WM H. MCLELLAN,	HENRY HART,
SAMUEL L. JAMES,	ALDEN MCLELLAN,
THEO. RENSHAW,	B. HOPKINS, JR.

W. J. CASTELL, Notaire Public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes sous ma signature et le sceau de mon bureau.

W. J. CASTELL, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1866.

Bureau du Conservateur des Hypothèques.

Le soussigné, Député-Conservateur des Hypothèques, pour la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le présent acte d'incorporation a été enregistré aujourd'hui dans le Registre des Sociétés, No 5, pages 351 à 356.

Nlle-Orléans, 28 septembre 1866.

CH. E. LENES, Député-Conservateur.

2 oct—les mardis

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde et de la Chine. 2nov—1m

Coffres Forts, Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent, 142 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 30 aout 6m

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE.

FABRICANT DE LIQUEURS,

8........RUE ST-LOUIS........8

Nlle-Orléans.

ANISETTE... CURAÇAO... MARASQUIN

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

Groves & Church,

Rue Poydras No 144.—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres articles à for fondu, articles en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment en main un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent, pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 37, rue Vieille-Levée.

ENTREPOT

De Tapis et de Rideaux.

TAPIS NOUVEAUX, reçus par le steamer LUXOR, arrivé de Liverpool, TAPIS VELOURS, VERITABLES BRUXELLES ANGLAIS, avec DEVANTS DE CHEMINÉES et NATTES appareillées. Ces nouveaux genres sont d'un goût exquis.

Tapis à trois plis et Ingrains, tapis d'escaliers et toiles cirées de toutes largeurs.

Etoffes à rideaux, mousseline de laine satin, castillennes, damas tout laine, et les meilleures garnitures aient aux fenêtres. Stores et corniches.

Notre stock est complet et les marchandises seront vendues à des prix raisonnables, au comptant.

L. ELKIN,

Rue Carondelet, No 3, près Canal.

11oct—1m

Magazin d'Huile de Charbon et de Lampes,

TRANSPORTÉ du coin des rues Chartres et Douane au No 74 de la rue du Camp, entre la rue Natchez et les bureaux du "Times."

27 oct—1f HILL & VEAZIE

Quelques paroles sensées.

COMBIEN est limité le nombre de personnes qui ne sont point sujettes à quelque affection des poumons ou de la respiration et qui, en en négligeant les premiers symptômes, aggravent le mal jusqu'à ce que celui-ci prenne racine, leur cause des tortures inexprimables et plonge leurs amis dans la désolation. "Seulement un rhume!" "Un léger mal de gorge!"; voilà ce que disent beaucoup de ceux qui en sont atteint. Oui, "seulement un rhume"; ou qu'on dit beaucoup de ceux qui la mort dit marqués et qui devaient être sa proie.

Avertis—soyons sur nos gardes! Tout devrait toujours être la devise des personnes sujettes à la toux, au rhume, au catarrhe, à l'influence, celles qui souffrent de l'asthme, des bronches, de la consomption doivent courir aux conseils. Le remède est sous leurs mains; elles négligent le mal, les conséquences sont fatales; une vie de souffrance, une lutte continuelle pour conserver l'existence—lutte où il ne peut y avoir qu'un vainqueur—la Mort.

L'idée du résultat de la négligence n'épouvante elle pas les plus courageux! Alors, pourquoi ce retard? Quel excuse pouvez-vous donner après que vous avez été prévenus à temps? Lorsqu'on vous a guide le docteur, pourquoi ne pas l'éviter? Le BAUME PECTORAL DE MARSDEN a été employé avec succès dans plus d'un million de cas; la Faculté le recommande comme remède le plus prompt et le plus efficace que la science ait encore découvert pour la toux, le rhume, l'influenza et la consomption lorsque le cas n'est pas désespéré. Même si le malade est dans la dernière période, cette préparation le soulagera. Une seule bouteille suffira pour convaincre les plus incrédules que les éloges qu'on a faits du Baume de Marsden ne sont pas exagérés, que des milliers de malades qui ont été sauvés parce qu'ils l'ont valent pris à temps, en ont dit bien davantage. Un garantie accompagne chaque bouteille et le marchand est reçu l'ordre de rendre l'argent si le remède ne soulage pas le malade.

Préparé par T. W. MARSDEN, 487, Broadway, New York.

Prix: $1 la bouteille.

Agents pour la vente en gros:

WHEELOCK FINLAY, à Baltimore,

BARNES, WARD & Co,

E. J. HART & Co.,

J. S. MAUNSELL & Co.

T. L. CUNNINGHAM & Co. ROBERT MOORE & SONS Nlle-Orléans, (Lne) Cincinnati (Ohio)

L. T. Cunningham & Co.,

166....GRAVIER ET 17....UNION,

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chemins de fer et steamers.

Dépôt de ... chariots, ... & ... Fournisseurs de locomotives et de machines pour bateaux.

Avances! Avances!

DES avances libérales seront faites par le soussigné sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à ses amis de New York, MM. R. C. Bean & Co.

J. B. VANHORN

No 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, au coin Poydras.

25 oct—1m

TURNER & COHEN.

Galerie de Photographie et de Beaux-Arts.

37 ....RUE DU CAMP......... 37

Convaincus que le patronage de nos amis et du public sera aussi bienveillant que par le passé, nous avons pris une accords les services de M. E. M. HOWELL, photographe, dont l'habileté ne saurait être surpassée. Notre artiste, M. REICHMAN, ne le cède en rien aux artistes du pays.

Ces messieurs viennent de New York avec beaucoup de nos employés. Nous pouvons maintenant faire des photographies depuis la plus petite miniature sur carte jusqu'aux plus grandes portraits.

Le public est invité à venir examiner nos spécimens et les portraits de quelques uns de nos citoyens les plus connus.

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES,

Vitrerie et Collage de papier

25 ....rue Jefferson........ 25

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis.

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée depuis quinze ans, par les fabricants de sucre et les bâtisseurs, est à vendre, au dépôt du fabricant, No 1 Marigny Yard, rue de la Douane, No .. entre les rues Dauphine et Bourgogne.

21 sept—3m NEWTON RICHARDS

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 octobre 1866.

LES actionnaires de cette Banque sont priés de [illegible]

Par ordre de la Direction,

31oct [illegible] L. BERNARD, Caissier

CAFÉ TORRÉFIÉ ET MOULU

PAR LE PROCÉDÉ DE

V. E. SARRAZIN

LES familles, capitaines de BATEAUX, HOTELS, RESTAURANTS, &c., [illegible]

CAFE MOULU

que je vendrai constamment à la disposition du public. Par suite de l'agrandissement de la fabrique que je viens d'apporter à mon appareil, je suis en mesure de remplir tous les ordres que je recevrai.

V. E. SARRAZIN.

No 90 Chartres

C. L. CHAPOTEL.

Coin Bienville et Bourbon

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il vient de recevoir de Paris et de New York un grand assortiment d'articles de ménage et les outils à la toute.

Un bel assortiment de fourneaux de cuisine pour bois et charbon, stove de salon, etc.

—AUSSI—

Grates. Grates. Grates.

Un grand assortiment de GRATES de toutes grandeurs, à vendre par

C. L. CHAPOTEL

Coin Bienville et Bourbon

Docteur J. Maringer,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Ancien Médecin de l'Hôtel Impérial des Invalides de Paris.

No 67, rue Royale, entre Conti et Bienville,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Consultations de Midi à 3 heures.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la L... —A tous ceux qui ces présentes concernent salut. Attendu que Samuel Smith ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans le propriété et après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, la dite vente fut enregistrée en vertu des dispositions de l'année 1855 pour ... actes de la Législature de l'Etat de la Louisiane ..., approuvé le 10 mars 1855.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ..., en conséquence d'un défaut, ou dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le septième jour de juillet de l'année 1866, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le seizième jour de mars de l'année 1866, dans l'affaire de Southern Bank of New Orleans vs. Thompson Greenfield—No 21,614 du docket de cette Cour, à laquelle vente Samuel Smith s'est rendu acquéreur pour le prix de trente six mille deux cents piastres ($36,200).

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

1o—Deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St Joseph, du Camp et Julia, dans le Premier District de cette ville, et des rues par les Nos 1 et Deux. Les dits terrains ont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue St Charles, sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le No Un forme l'angle des rues St Charles et St Joseph.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de E. T. Robinson, suivant acte au rapport de M. L. Poché, et devant notaire public en cette ville, en date du 20 novembre 1858.

2—Un autre terrain situé dans l'îlet susdit, et contigu à la propriété sus décrite et mesurant vingt cinq pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue St Charles sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Samuel Smith, suivant acte au rapport de R. Brenan, notaire public en cette ville, en date du 9 juin 1858.

3—Une portion de terre située dans le susdit îlet contigue à la propriété et dessus décrite et faisant partie du terrain désigné par le No Quatre, suivant plan dressé par Hedin, architecte, en date du 26 de novembre 1852 et déposé aux bureaux de l'étude de [illegible] notaire public en cette ville. La dite portion de terre ayant mesure américaine, seize pieds de face à la rue St-Charles, sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du dit Samuel Smith, suivant acte au rapport de J. Graham, notaire public en cette ville en date du 14 d'avril 1860.

Témoin l'honorable E. T. Fellowes, juge de la dite Cour, à la Nouvelle Orléans, le troisième jour de novembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six et la quatre vingt onzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON, Député Greffier

6 nov—4 fois 30 j

Succession de George Arnold Holt—No 25,300.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John O. Robinson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de feu George Arnold Holt, décédé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que le peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

6 nov—11—24 nov

Succession de Peter Schmidt et son épouse.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Conrad Schmidt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Peter Schmidt et son épouse décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

6 nov—11 et 24

Succession de J. H. HILLERBRANDT.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

1er nov—6,9

Succession de ALFRED DELLANDE.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

30 oct—3 et 6 nov

Succession de Mme MARIE L. NOPIE.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

1er nov—6, 9

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Emile La Sère.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,951—En vertu d'un writ de vente à moi adressé par l'honorable la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de décembre 1866, à midi, à la Bourse [illegible] dans le Deuxième District [illegible] à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Deux et Trois [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. M. ORIOL vs SES CRÉANCIERS.

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALLAN MACFARLAN vs ROBERT McGOWAN DAVIS.

[illegible]

Martin Save vs. la dame Athenais Hue

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU J. J. McCORMACK, décédé

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,... En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de septembre 1866 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 oct—1, 6, 13, 17 nov

NATHAN STEPHENS vs la Dame CLARISSE DE CHAUX et son époux, (Clarisse Verneuil, épouse d'Adolphe Dechaux.)

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No ....—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, premier décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

31 oct—nov 9, 17, 24—déc 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente sans réserve de 600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Un bel assortiment pour hommes, femmes et enfants.—Vente sans réserve.

PAR HOFFMAN & MARKS.

[illegible]

Conditions—Comptant. 6 nov

PAR GABRIEL LEAUMONT,

MARCHANDISES AVARIÉES

Vente par ordre des assureurs

500 lots marchandises sèches, sauvées du dernier incendie, rue du Canal,

STOCK DE Thos C. PAVAN,

PAR GABRIEL LEAUMONT,

MERCREDI 7 [illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Première cargaison de Raisins de Malaga En débarquement

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

[illegible]

RIZ! RIZ! RIZ!

En débarquement.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

[illegible]

250 balles Riz supérieur.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Eaux-de-vie françaises,

EAUX-DE-VIE FRANÇAISES,

importée par MM. F[illegible] & Chalard, No .. Rue Vieille Levée

VENTE POSITIVE

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

CIRAGE! CIRAGE!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Vins, liqueurs, viandes en cans, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Carabines et Capsules

PAR D. E. MORPHY

[illegible]

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Meubles. Meubles.

Vente volontaire.

PAR J. B. CROZAT, encanteur

[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.

Vente de Constable.

[illegible]

JOHN MASKE, Constable.

[illegible]

DEBALLAGE! DEBALLAGE!

C. JAUBERT & CO.,

20 ....RUE DE CHARTRES......... 20

WHOLESALE DRY GOODS.

[illegible]

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

[illegible]

INSTITUT SAINT-CHARLES,

Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme C. MACE.

Rue Bourbon, No 161.

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution ont repris à la rentrée. Les classes supérieures sont suivies par des professeurs de premier mérite [illegible]

[illegible]

Collége de Spring Hill,

PRÈS MOBILE (ALA.)

[illegible]

—Conditions—

[illegible]

Institution Martin.

PENSIONNAT ET EXTERNAT,

RUE DU BAYOU, 289.

[illegible]

On suivra deux termes de livres. 19 oct—1m

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

Vente de Marchandises avariées, sauvées de l'incendie de la rue du Canal, et pour le compte de qui il appartiendra.

PAR E. ROGER & CO.

O. Déjan, Encanteur

[illegible]

500 colis et lots de marchandises sèches.

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 nov

Vente de Marchandises Sèches,

PAR E. ROGER & CO.

O. DÉJAN, encanteur

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

VENTE SANS RESERVE,

Par Catalogue

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

Marchandises Anglaises et Etrangères,

Marchandises Sèches, Habillements, Quincaillerie, Faïence, Bottes et Souliers.

PAR VINCENT & CO.

Wm P. Vincent, encanteur

[illegible]

Sept Cents Colis et Lots Marchandises Anglaises et Etrangères,

[illegible]

— Conditions —

[illegible]

PAR NELLIGAN & NASH

La Foire! La Foire! La Foire!

PAR NELLIGAN & NASH

Vente de privilèges de Buvettes, &c., au Fair Grounds,

[illegible]

Mercredi, 7 du courant, à midi,

[illegible]

NELLIGAN & NASH,

J. Nelligan, encanteur.

PAR WALTON & DESLONDE.

Actions. Vente péremptoire.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, Encanteur

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Succession de Mlle Sophie Coquet. Vente pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

[illegible]

Meubles. Meubles. Meubles.

Vente pour effectuer un partage

Succession de Mlle Sophie Coquet

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Tabac! Tabac!

25 BALLES TABAC DE LA HAVANE.

A vendre par FUENTES & CHALARD,

30, rue Vieille Levée

Le Docteur A. LANDRY

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

A fixé sa résidence à la Nouvelle Orléans:

No 60, rue du Maine, encoignure Royale.

AUX ARMES DE FIGARO!

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de ses amis et du public de la Nlle Orléans en général, qu'il a transféré son

SALON DE BARBE

ET

Magasin d'Articles de Toilette pour Hommes,

Du No 58 RUE ROYALE (où il était établi depuis cinq ans), au No 82, même rue, près de l'encoignure Conti, à l'enseigne des "ARMES DE FIGARO".

[illegible]

82, Rue Royale, près de la rue Conti.

VICTOR DUBOIS.

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.

AVIS est donné [illegible]

B. B. FORBES, caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente sans réserve de Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Successeurs de A. Gossat

Second Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Montre patentes et Chaîne en or, 1 Bague en Diamant, [illegible]

Contenu d'un Café, Cigares, [illegible] Whiskey, [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR

[illegible]

Succession de PIERRE [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

POMMES! POMMES!!

250 barils Pommes, à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. Montgomery, Encanteur

[illegible]

Pommes de terre. Pommes de terre.

[illegible] J. H. K[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. Montgomery, encanteur

[illegible]

Meubles.... Meubles.... Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. Montgomery, encanteur

[illegible]

Un assortiment général de meubles.

[illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux, appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de Ste Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. Montgomery, encanteur

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU

Huile de charbon et farine, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. P. BOISSEAU

[illegible]

Terrain, ancienne et de prix, dans le Premier District. Vente à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

[illegible]

PAR O. VALETON.

Vins en caisses! Vins en caisses!

[illegible]

PAR O. VALETON, encanteur

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Jolie propriété sur la rue Valery, No ..

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Vente pour cause de maladie.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

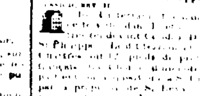

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER

Résidences de prix dans le Deuxième et le Troisième District, Terrains pour bâtir—Vente à de longs termes.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau, Passage de la Bourse, No 37.

[illegible]

18 oct—27—nov—3,10,17